



**DÉCLARATION DES MANIFESTATIONS DE CYCLISME  
(**COMPÉTITIONS**) QUI SE DÉROULENT EN TOTALITÉ OU EN  
PARTIE SUR UNE VOIE PUBLIQUE OU OUVERTE À LA  
CIRCULATION**

**SOUMISE À DÉCLARATION**

(Articles R. 331-6 à R. 331-11 et A. 331-2 à A. 331-5 et A. 331-37 à A. 331-42 du code du sport)

**VISA UFOLEP N°**

- COURSE VTT**
- COURSE CYCLOCROSS**
- COURSE CYCLOSPORT**
- AUTRE : .....**

**DOSSIER ADMINISTRATIF**

**ASSOCIATION : .....**

**LIEU : ..... DATE : .....**



## ADRESSES UTILES

### COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP DE LA CHARENTE-MARITIME

Résidence Club La Fayette, Avenue de Bourgogne, 17000 LA ROCHELLE

☎ 05.46.41.73.13

### PREFECTURE, SOUS-PREFECTURES DE CHARENTE-MARITIME

DIRECTION DEPARTEMENTALE de la PROTECTION des POPULATIONS

Service Concurrence, Consommation et Répression des fraudes

Madame VIOLOT

5 Place des Cordeliers CS40263-17012 LA ROCHELLE Cedex 1

☎ 05.46.68.60.38

Sous-Préfecture de ROCHEFORT

21 rue Jean Jaurès 17300 ROCHEFORT

☎ 05.46.87.81.08

Sous-Préfecture de SAINTES

12 place Synode 17100 SAINTES

☎ 05.46.92.37.05

Sous-Préfecture de JONZAC

4 place du château 17500 JONZAC

☎ 05.46.48.02.11

Sous-Préfecture de SAINT-JEAN D'ANGELY

28 place de l'Hôtel de ville 17400 SAINT-JEAN D'ANGELY

☎ 05.46.32.71.89

### DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

Service Jeunesse, Sport et Vie Associative

5 Place des Cordeliers CS40263-17012 LA ROCHELLE Cedex 1

☎ 05.46.35.25.30

### CENTRES HOSPITALIERS

LA ROCHELLE / Rue du DR Schweitzer

☎ 05.46.45.50.50

ROCHEFORT / 1 Avenue de Béliçon

☎ 05.46.88.50.50

SAINTES / 11 Bld Ambroise Paré

☎ 05.46.95.15.15

### SECOURISTES

Association Départementale de la Protection Civile de la Charente-Maritime // ADPC 17

21 rue Vaugouin 17000 LA ROCHELLE

☎ 05.46.43.25.04

Croix Rouge Française

Rue Franck Lapeyre 17000 LA ROCHELLE

☎ 05.46.41.35.41

Société Nationale de Sauvetage en Mer

Port des minimes 17000 LA ROCHELLE

☎ 05.46.45.41.87

Association Sportive de Sécurité et de Sauvetages Aquatiques // ASSA 17

12 rue de la République 17140 PUILBOREAU

☎ 05.46.37.31.13

Union Départementale des Premiers Secours 17 // UDPS 17

44 Avenue Roger Salengro 17440 AYTRE

☎ 05.46.50.70.13

Croix Blanche de la Charente-Maritime

4 bis place du marché 17530 ARVERT

☎ 06.61.39.42.07

SAINTONGE

☎ 06.75.26.19.49

COURSE CYCLOSPORT // CYCLOCROSS // VTT // AUTRES

ASSOCIATION :

LIEU :

DATE :

MINISTÈRE DES SPORTS

## MANIFESTATIONS SPORTIVES NON MOTORISÉES<sup>1</sup>

### Déclaration des manifestations de cyclisme (compétitions) qui se déroulent en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation

(Articles R. 331-6 à R. 331-11 et A. 331-2 à A. 331-5 et A. 331-37 à A. 331-42 du code du sport)

Vous organisez, sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique, une manifestation de cyclisme ne comprenant pas la participation de véhicule terrestre à moteur.

**La réglementation vous impose de remplir une déclaration si votre manifestation constitue soit une épreuve, course ou compétition comportant un chronométrage, un classement, en fonction notamment soit de la plus grande vitesse réalisée, soit d'une moyenne imposée, ou un horaire fixé à l'avance.**

#### LE (OU LES) ORGANISATEURS

Personne physique Personne morale 

Organisateur : \_\_\_\_\_

Fédération d'affiliation : \_\_\_\_\_

Nom(s) et prénom(s) du déclarant : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Code postal       Commune : \_\_\_\_\_Numéro de téléphone :     \_\_\_\_\_

Adresse électronique (en lettres capitales) : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

#### LE COORDONNATEUR SÉCURITÉ

Nom(s) et prénom(s) : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Code postal       Commune : \_\_\_\_\_Numéro de téléphone :     \_\_\_\_\_

Adresse électronique (en lettres capitales) : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Manifestations ne comportant pas de véhicule terrestre à moteur

## INFORMATIONS SUR LA MANIFESTATION

Intitulé de la manifestation : \_\_\_\_\_

Lieu de l'organisation : \_\_\_\_\_

Date(s) et horaire(s) de la manifestation : \_\_\_\_\_

Discipline(s) concernée(s) : \_\_\_\_\_

### Type de manifestation :

Course en circuit : OUI  NON

Course en ligne : OUI  NON

Course par étapes : OUI  NON  Nombre d'étapes : \_\_\_\_\_

Epreuve de masse (cyclo-sportive) : OUI  NON

Nombre maximal de participants : \_\_\_\_\_

Nombre de véhicules d'accompagnement, le cas échéant : \_\_\_\_\_

Nombre approximatif de spectateurs attendus : \_\_\_\_\_

### CALENDRIER :

L'épreuve est-elle inscrite au calendrier :

De la Fédération Française de Cyclisme (FFC)

De la Ligue Nationale de Cyclisme (LNC)

D'une Fédération affinitaire - à préciser : **UFOLEP** \_\_\_\_\_

Autre - à préciser : \_\_\_\_\_

## INFORMATIONS SUR LE RÉGIME DE CIRCULATION DEMANDÉ POUR LA MANIFESTATION

### Articles R. 411-30 et R. 414-3-1 du code de la route

#### COMPETITION

Usage exclusif temporaire de la chaussée

OU

Usage privatif de la chaussée

*1 seul choix possible*

#### EPREUVE DE MASSE (CYCLOSPORTIVE...)

Strict respect du code de la route

Priorité de passage de la chaussée

Usage exclusif temporaire de la chaussée

Usage Privatif de la chaussée

*1 ou plusieurs choix possibles*

## INFORMATIONS SUR LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ DE LA MANIFESTATION

### Véhicules d'accompagnement :

Présence d'un véhicule d'ouverture de la bulle course?.....  Oui .....  Non

Présence d'un véhicule pilote (véhicule« tête de course ») ? .....  Oui .....  Non

Présence d'un véhicule de fin de course ? .....  Oui .....  Non

Présence d'autres véhicules d'organisation (auto ou moto) ? .....  Oui .....  Non

### Signaleurs :

Nombre de signaleurs : .....

En postes fixes: .....

Mobile en voitures : .....

Mobile à motocyclettes : .....

### Forces de l'ordre :

Disposerez-vous d'un encadrement de la police municipale ? .....  Oui .....  Non

Si vous avez répondu Oui, précisez les moyens affectés :

---

---

---

Avez-vous passé une convention avec la police nationale ou la gendarmerie ? .....  Oui .....  Non

Si vous avez répondu Oui, précisez les moyens affectés en joignant, dans la mesure du possible la convention :

---

---

---

## DÉCLARATION SUR L'HONNEUR DE L'ORGANISATEUR

**Je soussigné** (prénom, nom et qualité) :

organisateur et responsable de la manifestation décrite ci-dessus, certifie l'exactitude des renseignements concernant cette épreuve.

**Je reconnais** être débiteur envers l'État et les collectivités territoriales des redevances représentatives du coût de la mise en place du service d'ordre particulier nécessaire pour assurer la sécurité des spectateurs et de la circulation lors du déroulement de la manifestation ainsi que, le cas échéant, de sa préparation.

**Je m'engage** à prendre à ma charge, le cas échéant, les frais du service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion de l'épreuve, ainsi que les frais de secours nécessités par celle-ci, et d'assurer la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute nature de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, à moi-même ou à mes préposés.

**J'atteste** avoir effectué les demandes d'arrêtés de circulation et de stationnement auprès des maires des communes traversées, ainsi que du Conseil départemental, et je m'engage à produire les arrêtés fixant le régime de passage de la course sur leur territoire.

**Je prends l'engagement** de fournir une attestation de police d'assurance couvrant ma responsabilité civile, celle des participants à la manifestation et de toute personne nommément désignée par l'organisateur qui prête son concours à l'organisation de celle-ci. Cette attestation de police d'assurance doit être présentée à l'autorité administrative au plus tard six jours francs avant le début de la manifestation. (article A. 331-2 du code du sport).

**J'atteste** avoir pris connaissance des règles techniques de sécurité de la Fédération française de cyclisme afin d'adapter le dispositif de secours et de sécurité à la manifestation que je déclare.

**Je m'engage**, le cas échéant, à communiquer à la préfecture, les attestations signées relatives à la présence d'une ambulance et d'un médecin ou de tout dispositif de secours.

**J'atteste** que les signaleurs engagés pour la surveillance des points sensibles de la course sont majeurs, titulaires d'un permis de conduire en cours de validité le jour de la manifestation et répondent aux critères exigés par la circulaire interministérielle portant simplification réglementaire des épreuves sportives et clarification des conditions d'indemnisation des services d'ordre.

**Je m'engage** à m'assurer que les participants sont reconnus aptes physiquement et que les mineurs sont, en outre, munis d'une autorisation écrite des parents ou des tuteurs légaux, ou d'une licence sportive.

**Je m'engage** à annuler la manifestation en cas de conditions météorologiques défavorables.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

## INFORMATIONS PRATIQUES

### A QUI ADRESSER LA DÉCLARATION ? :

L'organisateur dépose une déclaration auprès :

- ☒ Du maire ou, à Paris, du préfet de police, si la manifestation se déroule sur le territoire d'une seule commune (1) ;
- ☒ Du préfet de département, si la manifestation se déroule sur le territoire de plusieurs communes situées dans un même département (2) ;
- ☒ Du préfet de chacun des départements parcourus par la manifestation, si celle-ci se déroule sur le territoire de plusieurs départements et, également, du ministre de l'intérieur si le nombre de ces départements est de vingt ou plus (3) ;
- ☒ Du préfet du département d'entrée en France, si la manifestation est en provenance de l'étranger. Les dispositions des (2) et (3) sont applicables à une telle manifestation si elle se déroule également sur le territoire d'un ou de plusieurs départements autres que le département d'entrée en France (4).

### PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER DE DÉCLARATION :

- Le dossier technique de la manifestation qui respecte les RTS (règles techniques et de sécurité) édictées par la fédération française de cyclisme.
- L'avis de la fédération délégataire ou la saisine de la fédération<sup>2</sup> ;
- La liste des signaleurs ;
- Pour chaque parcours de la manifestation, fournir :
  - un itinéraire détaillé incluant le plan des voies empruntées et la liste de ces voies. Indiquer sur le plan les éventuels points de rassemblement ou de contrôles préalablement définis et la plage horaire de passage estimée ainsi que la localisation des emplacements des signaleurs par carrefour (Il y aura autant de pictogrammes que de signaleurs prévus) ;
- L'attestation de police d'assurance souscrite par l'organisateur OU une déclaration sur l'honneur engageant l'organisateur à fournir cette attestation à l'autorité administrative au plus tard six jours avant le début de la manifestation.
- Si la manifestation traverse des propriétés privées, une attestation de chaque propriétaire donnant leur accord au passage de la manifestation sur leur propriété.

### DÉLAIS DE DÉPOT :

**Tout dossier Cerfa de déclaration de manifestation sportive avec classement ou chronométrage est adressé deux mois au moins avant le déroulement de la manifestation ou trois mois avant lorsque la manifestation se déroule sur le territoire de plusieurs départements.**

---

<sup>2</sup> Faute d'avoir été émis dans un délai d'un mois par la fédération, l'avis est réputé favorable.

Sont dispensés de cette formalité :

- Les organisateurs membres de la fédération sportive délégataire compétente dès lors que la manifestation est inscrite au calendrier de cette dernière.
- Les fédérations sportives agréées, leurs organes régionaux ou départementaux et leurs membres, dès lors qu'il existe une convention dans la discipline faisant l'objet de la manifestation



## LETTRE DE DEMANDE DE DÉCLARATION

Course VTT

Course Cyclocross

Course Cycloport

Autre : .....

Monsieur le Préfet,

Conformément aux instructions ministérielles concernant les épreuves et compétitions sportives, nous avons l'honneur de vous informer que nous projetons d'organiser une épreuve sportive sur la voie publique dont vous trouverez les caractéristiques dans le dossier ci-joint.

Nous vous prions de trouver ci-joint le règlement des épreuves.

Nous vous engageons à contracter auprès d'une compagnie agréée par le Ministère des Finances et notoirement solvable, une assurance conformément aux dispositions des articles R. 331-10, A. 331-24 et A.331-25 du Code du Sport. Une attestation d'assurance vous sera adressée au plus tard 6 jours francs avant la date de l'épreuve.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Préfet, à l'assurance de notre respectueux dévouement.

À Le

Le Président

NOM : ..... Prénom .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Signature :

### IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION ORGANISATRICE

NOM de l'association : .....

Adresse : .....

Déclarée le ..... à la Préfecture ou Sous-Préfecture de : .....

N° d'AFFILIATION UFOLEP : 017.....



**MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION MUNICIPALE**

Adresse de  
la mairie  
sollicitée

N/Réf :

Date :

**Objet : Déclaration d'une épreuve sportive.**

**Demande d'autorisation d'une épreuve cycliste (Compétition) sur la voie publique ou ouverte à la circulation publique.**

Madame, Monsieur Le Maire,

En vertu des *articles R. 331-6 à R. 331-11 du Code du Sport (Modifié par Décret n°2017-1279 du 9 août 2017)*, j'ai l'honneur de solliciter en ma qualité de Président de (Nom de votre association) dont le siège est à (adresse complète de l'association), l'autorisation, dans votre commune :

d'organiser une épreuve cycliste sur route

d'organiser une épreuve cyclocross

d'organiser une épreuve VTT

d'organiser .....(Autre)

Cette manifestation sera sous l'égide de l'UFOLEP (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique) et respectera les règles techniques et de sécurité édictées par la fédération délégataire.

- Nom de l'épreuve :
- Date de l'épreuve :
- Nombre de concurrents attendus :
- Heure de départ / Heure d'arrivée ou fourchette de passage :
- Les voies empruntées dans la commune :

Coordonnées du responsable de l'organisation :

NOM / Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse mail :

Je déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie d'assurance, les garanties d'assurance couvrant ma responsabilité civile en tant qu'organisateur, celle des participants (licenciés UFOLEP ou non) et des bénévoles. Je déclare avoir reçu l'avis favorable de la fédération délégataire.

Je m'engage :

Faire respecter le Code de la route et les arrêtés réglementant la circulation par les concurrents et les conducteurs de véhicules d'escortes ;

Assurer et prendre en charge le service d'ordre mis en place à l'occasion de l'épreuve.

Le Président  
(Signature et tampon de l'association)

COURSE CYCLOSPORT // CYCLOCROSS // VTT // AUTRES

ASSOCIATION :

LIEU :

DATE :



**RÈGLEMENT TECHNIQUE ET DE SÉCURITÉ (RTS) DES ÉPREUVES CYCLISTES SOUMISES À DÉCLARATION (COMPÉTITION) SE DÉROULANT EN TOTALITÉ OU EN PARTIE SUR UNE VOIE PUBLIQUE OU OUVERTE À LA CIRCULATION**

(Articles R. 331-6 à R. 331-11 et A. 331-2 à A. 331-5 et A. 331-37 à A. 331-42 du code du sport)

**INFORMATIONS SUR LA MANIFESTATION**

Nature de la manifestation :

- Course VTT                       Course Cyclocross                       Course Cycloport
- Autre : .....

Nom de l'épreuve : .....

Date(s) de l'épreuve : .....

Lieu(x) de l'épreuve : ..... Département(s) : .....

Lieu(x) d'arrivée : ..... Département(s) : .....

**IDENTIFICATION DE L'ORGANISATEUR**

Association UFOLEP : .....

Adresse du siège social : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Courriel : .....

**CARACTERISTIQUES DE L'ÉPREUVE**

- Course en ligne – distance : .....
- Course en circuit – longueur : ..... Nombre de tours : .....
- Course par étapes : - nombre d'étapes : .....
- Contre-La-Montre                       en individuel                       par équipe

Nombre de concurrents et / ou d'équipes attendues : .....

Présence de concurrents non licenciés UFOLEP :                       Oui                       Non

Participants identifiés par un moyen visuel :                       Dossard                       Plaque de cadre

Autre : .....

**ELEMENTS OBLIGATOIRES A FAIRE FIGURER DANS VOTRE REGLEMENT D'ÉPREUVE :**

- Les cycloportifs seront tenus de respecter le Code de la route et ne devront emprunter que la moitié droite de la chaussée, les organisateurs ne seront pas responsables des accidents survenus en dehors de cette limite.
- Le port du casque à coque rigide est obligatoire du départ à l'arrivée pour tous les concurrents.
- Les participants doivent obligatoirement présenter une licence UFOLEP Cyclo en cours de validité.
- Les participants doivent obligatoirement présenter une licence UFOLEP VTT en cours de validité ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT en compétition.
- Le directeur de l'épreuve peut prendre toute mesure nécessaire pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

COURSE CYCLOSPORT // CYCLOCROSS // VTT // AUTRES

ASSOCIATION :

LIEU :

DATE :



**CATEGORIES AU DEPART**

Catégories (Rayer les mentions inutiles)	Distance maximale à parcourir (RTS)	Kilomètres à parcourir lors de l'épreuve	Heure de départ	Nombre de tours
1	90 km			
2	80 km			
3	70 km			
GS	60 km			
Féminines	60 km			
15/16 ans (F et M)*	60 km			
13/14 ans (F et M)*	35 km			
11/12 ans (F et M)*	Cf Règlements Nationaux UFOLEP Activités cyclistes			
9/10 ans (F et M)*				
7/8 ans (F et M)*				
- De 7 ans (F et M)*				

**VEHICULE D'ACCOMPAGNEMENT (VOITURE, MOTOS)**

Nombre et types de véhicules officiels de l'organisation :

.....

Nombre de types de véhicules pour les commissaires de course :

.....

**SIGNALETIQUE** :     Fléchage au sol             Panneaux d'indication             Signalisation des zones dangereuses

**SIGNALEURS** :     Oui            Nombre : .....             Non

- Port du gilet haute visibilité

- Signalisation temporaire K10

- Vérification de la détection du permis de conduire

- Les signaleurs seront placés aux endroits jugés dangereux et en fonction des indications notifiées dans l'autorisation.

**MOYENS DE PROTECTION DU PUBLIC**

Mise en place de barrières et/ou de rubalises en nombre suffisant pour le départ et l'arrivée de la manifestation.

Commissaires présents sur et aux abords de la ligne d'arrivée.

**DISPOSITIF PREVISIONNEL DE SECOURS**

Un poste de secours est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Organisme présent (association agréée ou service) :

Nombre de postes de secours : .....

Effectifs et qualifications : .....

Secouristes : .....

PSC1 : (ex AFPS) : .....

Autre : .....

COURSE CYCLOSPORT // CYCLOCROSS // VTT // AUTRES

ASSOCIATION :

LIEU :

DATE :



**TYPE DE DISPOSITIFS**       Mobile                               Fixe (préciser le lieu) : .....

**AMBULANCE(S)**                       Oui (Préciser le nombre) : .....                               Non

**MEDECIN(S) PRESENT(S) SUR LA COURSE**  
 Oui (Préciser le(s) nom(s)) .....                               Non

**Je confirme que tous les engagé(e)s à l'épreuve ont pris connaissance ou reçu le règlement particulier avant le début de la manifestation par un document remis en main propre ou lors de leur inscription sur le site internet d'engagement.**

Renseignements généraux :

L'UFOLEP organise plusieurs types d'épreuve sur la voie publique.

Les épreuves cyclosporatives (courses en ligne, courses en circuit, nocturnes, courses à étapes, contre la montre), sont des épreuves cyclistes comportant la mesure des performances individuelles et l'édition des classements. Le nombre de participants est limité.

Toutes les épreuves organisées sous l'égide de l'UFOLEP doivent respecter les règlements techniques émanant de la Commission Nationale des Activités Cyclistes, validés par le Comité Directeur National UFOLEP (Catégories de valeur et d'âges, kilométrage maximal pour les différentes catégories, etc...)

Ces mêmes règlements respectent les normes techniques de la fédération délégataire et de l'UCI.

Conformément aux dispositions du Code du Sport, l'organisateur devra souscrire auprès d'une compagnie d'assurance, les garanties d'assurance couvrant sa responsabilité civile en tant qu'organisateur, celle des participants (licenciés UFOLEP ou non) et des préposés.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire en compétition, à l'échauffement comme à l'entraînement.

La structure mise en place doit être adaptée à l'importance de l'épreuve et à la nature du parcours.

COURSE CYCLOSPORT // CYCLOCROSS // VTT // AUTRES

ASSOCIATION :

LIEU :

DATE :



<b>NATURE DE L'ÉPREUVE</b>				
<b>Moyens à mettre en place</b>	<b>Circuit (1) inférieur ou égal à 12 km</b>	<b>Circuit (1) supérieur à 12 km et inférieur à 20 km</b>	<b>Contre la montre ou épreuves chronométrées</b>	<b>Circuit (1) 20 km ou plus ou ville à ville ou par étapes</b>
<b>Type de moyen de secours retenu</b>	2 secouristes majeurs PSC1 Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	2 secouristes majeurs PSC1. Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	2 secouristes majeurs PSC1. Les 2 secouristes seront identifiables de l'organisation et du public	>> DPS P.E retenu préciser (2) > ou présence d'une ambulance avec 2 secouristes ou équivalent
<b>VEHICULE destiné aux Premiers Secours</b>	1 véhicule dédié aux 2 secouristes pour se déplacer sur le circuit. Ils seront équipés de moyens de communication adaptés au circuit	> DPS P.E retenu préciser : - Dispositif statique - Dispositif dynamique (2) - Dispositif mixte Ou > Ambulance	> DPS P.E retenu préciser : - Dispositif statique - Dispositif dynamique (2) - Dispositif mixte Ou > Ambulance	> DPS, à préciser (2) Ou > Ambulance
<b>Médecin</b>	NON (Pas d'obligation)	NON (Pas d'obligation)	NON (Pas d'obligation)	OUI

(1) S'entend par circuit, un itinéraire strictement identique répété à plusieurs reprises.

(2) Dans le cadre d'une mise en place d'un D.P.S. à dispositif dynamique.

Si une équipe est amenée à assurer une mission d'acheminement de victime(s) vers un point de prise en charge, il est nécessaire de prendre toute disposition pour garantir la continuité des moyens de secours, tel que défini dans la convention établie avec l'organisateur.

**COMPLEMENT :**

- P.S.C.1 : Prévention et Secours Civique de Niveau 1
- P.A.P.S : Point d'Alerte et de Premiers Secours est composé de 2 équipiers secouristes à jour de leur formation continue.
- Ambulance : elle doit être conforme au type B de la norme NF EN 1789
- D.P.S., P-E. : Dispositif Prévisionnel de Secours Petite Envergure est composé d'un poste de secours à minima de 4 personnes (1 chef de poste et 3 intervenants)
- Dans le cas d'une vocation itinérante d'un évènement (course de ville à ville par exemple), si le choix se porte sur un D.P.S. dynamique, le poste de secours sera assuré par un Véhicule de Premiers Secours à Personne V.P.S.P. Ambulance de secours et de soins d'urgence au sens de la norme NF EN 1789 qui permet le cas échéant d'être médicalisé.
- En conséquence, le véhicule destiné aux associations agréées de sécurité civile doit satisfaire aux exigences définies dans le type B de la norme ci-dessus citée et la note d'information technique (NIT) correspondante.

**RESSOURCES**

- [Règlement activités cyclistes UFOLEP](#)

Avertissement : La responsabilité du demandeur est engagée en ce qui concerne l'exactitude des informations qu'il transmet.

Fait à ....., le .....

Signature du Président du club organisateur  
(Nom et qualité, cachet du club le cas échéant)



## NOTICE POUR LES PLANS DE PARCOURS DÉTAILLÉS MANIFESTATIONS CYCLISTES

La réglementation impose aux organisateurs de manifestations sportives soumises à déclaration de fournir un plan détaillé du /du parcours.

Vous trouverez ci-dessous quelques informations pour vous aider à réaliser ces plans.

Outils cartographiques ressources :

- Viamichelin : <https://www.viamichelin.fr/>
- Mappy : <https://fr.mappy.com>
- Google Earth : <https://www.google.fr/intl/fr/earth/>
- Géoportail : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Ces sites, faciles d'utilisation, vous permettront de réaliser des plans de parcours parfaitement clairs et lisibles avec une échelle adaptée. À vous de personnaliser vos cartes en faisant apparaître les informations nécessaires. Quelques exemples :

- Lieux exacts de départ et d'arrivée,
- Noms des villes traversées et situés aux extrémités du circuit,
- Itinéraires précis du parcours,
- Sens de la course,
- Emplacement des signaleurs (pour les courses cyclistes)  
*Conformément aux dispositions de décret N°92.754 du 3 août 1992 et de l'arrêté du 26 août 1992, la présence de signaleurs doit être prévue sur l'ensemble des points stratégiques du parcours (intersections...)*
- Emplacement des secouristes, du dispositif de secours (local ou lieu matérialisé), du ou des ambulances, du ou des médecins.  
*Compte tenu de la diversité des épreuves cyclistes organisées sur la voie publique et de la difficulté d'établir un principe général en matière de dispositif prévisionnel de secours, la structure à mettre en place doit être adaptée à l'importance de l'épreuve et à la nature du parcours.*
- Si plusieurs pages sont nécessaires, indiquez les numéros correspondants,
- Nom de l'épreuve
- Echelle du plan
- Points cardinaux
- Légende de la carte
- ...

COURSE CYCLOSPORT // CYCLOCROSS // VTT // AUTRES  
ASSOCIATION :

LIEU :

DATE :

**LISTE RECAPITULATIVE DES AUTORISATIONS DE PASSAGE  
DE LA/DES COMMUNE(S) EMPRUNTEES PAR LA MANIFESTATION**

Nom de l'épreuve : .....

Date de l'épreuve : .....

Communes	Départements	Route(s) départementale(s) / Nationale(s)	Remarques (Lieux de départ et d'arrivée,...)





## LISTE DES SIGNALEURS (SUITE)

**TOUT CHANGEMENT DE SIGNALEURS DOIT ETRE SIGNALÉ AU MINIMUM 15 JOURS AVANT LA COURSE !**

→ Indiquer leur emplacement sur le plan descriptif de l'épreuve

NOM Prénom	Date de naissance	Adresse	Qualité	N° et date de délivrance du permis de conduire

### SUPPLEANTS

NOM Prénom	Date de naissance	Adresse	Qualité	N° et date de délivrance du permis de conduire

FAIT A ..... LE .....

**SIGNATURE :**

COURSE CYCLOSPORT // CYCLOCROSS // VTT // AUTRES  
ASSOCIATION :

LIEU :

DATE :